



*Président provisoire :*  
M. Imre HOLLAI (Hongrie).

*Président :* M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

### POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

**Ouverture de la session par le chef  
de la délégation hongroise**

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

### POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

**Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation**

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation, en application de l'article 62 du règlement intérieur, je propose que nous observions, en ce troisième mardi de septembre, la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67 en date du 30 novembre 1981 et consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci. La paix demeure l'objectif primordial de cette organisation. Cependant, il nous faut bien faire face à cette vérité déplaisante : la paix demeure un objectif que nous poursuivons plutôt qu'une réalisation que nous devons préserver. C'est pourquoi il n'y a pas de question plus opportune ni plus pressante dont nous soyons saisis, comme plusieurs conflits armés nous le rappellent sans cesse, que l'élimination de politiques et d'actes guerriers et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nos peuples s'attendent à juste titre à ce que nous nous consacrons à nouveau à la recherche constante de la paix entre les nations et les peuples.

3. J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Pouvoirs des représentants à la trente-huitième session de l'Assemblée générale :**

a) **Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

4. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session,

nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. En conséquence, je propose que, pour la trente-huitième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Jamaïque, Mali, Ouganda, Portugal et Union des Républiques socialistes soviétiques. Puis-je considérer que les Etats que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs ?

*Il en est ainsi décidé (décision 38/301).*

### POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions**

5. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Avant de passer au point suivant inscrit à l'ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, inviter l'Assemblée générale à porter son attention sur le document A/38/430, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général dans laquelle il informe l'Assemblée que deux Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information ?

*Il en est ainsi décidé.*

6. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque j'ai suspendu la trente-septième session le 21 décembre 1982 [115<sup>e</sup> séance], j'ai eu l'occasion de présenter quelques observations sur certains aspects des travaux réalisés jusque-là par l'Assemblée au cours de la session.

7. Maintenant, alors que nous entamons la trente-huitième session, je voudrais, si les représentants me le permettent, me tourner vers les efforts que nous avons faits pour renforcer la paix et la sécurité internationales, compte tenu des événements qui se sont déroulés pendant l'année écoulée.

8. Qui ne conviendra avec moi que, pour ceux qui soutiennent la coopération internationale, la période qui s'est écoulée depuis septembre de l'année dernière a été une période peu propice ? Tout au long de celle-ci, la tension ne s'est pas relâchée. Des guerres ont éclaté dans plusieurs régions du monde, et les points cruciaux des crises ont été en augmentation plutôt qu'en diminution.

9. Quoique les rapports entre les grandes puissances aient été maintenus, les accords dans les enceintes de négociation ne se sont pas souvent faits. L'accord auquel on est parvenu à la réunion de suivi de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe offre une exception rassurante, un signe qui indique que, même dans la situation internationale tendue qui règne actuellement, il est possible pour l'Est et l'Ouest de trouver des solutions acceptables.

10. La situation internationale défavorable a affecté aussi, de façon inévitable, les organisations internationales. Cela tient à la nature de la politique de force qui fait que l'on aborde les questions internationales du point de vue de l'affrontement et que l'on se méfie *a priori* des négociations, car elles impliquent la possibilité d'un compromis. Cette politique préfère les avantages unilatéraux aux concessions mutuelles et à la persuasion.

11. Ces efforts se sont fait sentir au cours de la session de l'Assemblée générale elle-même et ont eu des effets adverses sur nos travaux. Qu'il me soit permis de rappeler ma déclaration liminaire à la trente-septième session [1<sup>re</sup> séance], dans laquelle j'avais exprimé l'espoir que notre session apporterait une certaine contribution à l'amélioration du climat international. Si je songe aux débats de l'année écoulée, je puis dire, sans risque de me tromper, que, malgré les vives discussions provoquées par des tentatives d'affrontement, ce ne sont pas ces heurts qui ont caractérisé la session. Dans un monde affligé d'un mauvais climat international, on ne peut pas attendre davantage d'une organisation dont la source motrice essentielle est la coopération internationale.

12. En tant que président, j'ai eu l'occasion de rencontrer un grand nombre d'hommes d'Etat qui ont tous souligné la nécessité de renforcer la paix, la nécessité du désarmement et du développement économique. Mais s'il n'y a eu aucun progrès sur ces grandes questions — ou des progrès insuffisants —, cela signifie que l'Organisation n'a pas été suffisamment efficace pour transformer l'engagement des hommes d'Etat responsables en une volonté commune de réaliser les objectifs de l'Organisation. Il nous revient à tous ici d'examiner les raisons pour lesquelles nous avons échoué et de trouver les moyens de sortir de l'impasse.

13. Ce n'est pas le devoir du Président de l'Assemblée générale de se faire l'arbitre de l'évolution de la situation internationale, mais on peut s'attendre, à juste titre, à ce qu'il soit du côté de ceux qui défendent la paix et la détente; il n'est d'ailleurs pas autorisé par la Charte à adopter une attitude différente. Je ne vois toujours pas d'option de rechange raisonnable à la coopération internationale.

14. Il est donc regrettable que les membres permanents du Conseil de sécurité ne soient pas encore parvenus à établir les relations de travail requises par la Charte et exigées par la cause de la paix. Il est plus regrettable encore qu'on ait soulevé des obstacles pour empêcher la participation normale de la délégation d'un des membres permanents du Conseil aux travaux de l'Assemblée générale.

15. Un grand nombre de résolutions adoptées sur la question du désarmement peuvent être portées au crédit de la trente-septième session. Malheureusement, l'abondance de résolutions indique aussi que nous avons adopté des résolutions répétitives sur plusieurs questions, ce qui implique que des résolutions antérieures sont restées inefficaces. Bien entendu, cela n'est pas la faute de l'Organisation. D'autre part, il convient de reconnaître un fait assurément positif, à savoir que la majorité écrasante des Etats sont hostiles à la course aux armements et préconisent le désarmement. Notre sens des responsabilités pour la survie et le destin des peuples du monde nous oblige à persister à nous atteler à titre prioritaire à la cause extrêmement importante du désarmement. Les nombreuses initiatives et propositions utiles avancées sur cette question au cours de l'année écoulée ne manqueront pas de nous aider dans cette entreprise.

16. Qu'il me soit permis d'ajouter qu'au cours de l'année passée j'ai pu me convaincre à maintes reprises de

la nécessité inéluctable du désarmement. La spirale montante de la course aux armements met en danger la paix et la sécurité internationales et au fur et à mesure que croît ce danger s'accroît la prétendue nécessité impérieuse d'une augmentation des armements et nous nous retrouvons captifs d'un cercle vicieux. C'est la raison pour laquelle il convient d'attacher une importance particulière aux initiatives bilatérales et multilatérales qui, qu'elles portent sur l'espace, les missiles ou tous autres systèmes d'armes, requièrent tellement notre attention ces jours-ci. J'ai été confirmé à nouveau dans ma conviction que nous devons sortir de ce cercle vicieux et que le désarmement est dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

17. Il est profondément regrettable que notre session n'ait pas pu faire grand-chose pour lutter contre les revers qu'a connus le processus de décolonisation. Je songe en particulier à la Namibie dont l'accession à l'indépendance a encore été retardée par les procédés d'obstruction de certains intérêts. La situation actuelle est intenable, comme cela a été souligné, et les documents adoptés à l'importante conférence internationale qui s'est tenue à ce sujet à Paris, en avril 1983<sup>1</sup>, exigent également qu'on agisse d'urgence. Le mandat conféré au Secrétaire général par le Conseil de sécurité est conforme à l'objectif déclaré de l'Assemblée générale.

18. Bien que notre session ait continué à consacrer toute l'attention voulue au problème du Moyen-Orient, la situation dans cette région ne s'est pas améliorée; elle s'est malheureusement détériorée. Les résolutions de l'Assemblée générale et celles du Conseil de sécurité relatives au Liban n'ont toujours pas été appliquées. L'exercice du droit à l'autodétermination par le peuple palestinien, appuyé également par la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève du 29 août au 7 septembre, est toujours retardé par des considérations stratégiques qui n'ont rien à voir avec les intérêts des peuples de la région. Les problèmes du Moyen-Orient, encore aggravés par une autre guerre interminable, sont par là même exacerbés.

19. Malheureusement, le tableau n'est guère plus favorable en ce qui concerne les relations économiques internationales. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'a pas répondu aux grands espoirs qu'on avait placés en elle et la crise économique mondiale persiste. L'ingérence de certains qui, pour raisons politiques, visent à faire obstacle aux relations commerciales et économiques internationales, n'a rien fait non plus pour améliorer la situation. Les dirigeants nationaux se trouvent soumis à des pressions croissantes pour alléger et guérir progressivement les maux. Il faut adopter d'urgence des mesures pour résoudre les graves problèmes qui se posent à la plupart des pays en développement, mais, en l'absence d'une coopération Est-Ouest stable, cela n'est pas faisable.

20. L'Organisation a toujours accordé la priorité aux droits de l'homme. Jour après jour, la télévision nous fait voir dans nos foyers des scènes de violence terribles. Des centaines de personnes sont torturées et tuées dans différentes régions du globe et le monde semble devenir indifférent à toutes ces horreurs. Cela est d'autant plus vrai que des violations flagrantes et massives des droits de l'homme sont souvent reléguées à l'arrière-plan, même ici, à l'Organisation, et que la propagande destructrice l'emporte.

21. S'il me fallait établir un bilan de la contribution faite par l'Assemblée générale au cours de l'année écoulée à la réalisation des principaux objectifs de la Charte, je pourrais dire que des efforts considérables ont été faits

pour rendre ce monde plus sûr pour ses habitants. Toutefois, les réalisations sont loin d'avoir répondu aux besoins réels et aux possibilités. Pour qu'il en soit autrement, il nous faudrait sinon, littéralement parlant, des nations unies, du moins des nations plus unies. Cela n'est pas une tâche aisée pour une organisation composée de plus de 150 Etats Membres souverains, mais c'est une tâche à laquelle il nous faut sans cesse faire face. Nous devons continuer d'essayer de mieux nous connaître les uns les autres et de rechercher des compromis possibles et réalistes.

22. En ce qui concerne certains aspects généraux de notre session, je pense que notre travail doit porter davantage sur le fond et moins sur la forme. Il y a trop de répétitions et l'ordre du jour abonde en questions qui ne sont pas discutées en tant que sujets intégrés. Tout cela tend à réduire l'efficacité.

23. L'Organisation gagnerait en autorité si nos discussions étaient concentrées davantage sur les grandes tendances et les aspects de fond de la situation internationale. On nous reproche trop souvent de nous laisser aller à discuter pour le plaisir de la discussion. Il faut être honnête : n'y a-t-il pas un grain de vérité dans cela, même si c'est loin d'être toute la vérité ?

24. Il est évident qu'une rationalisation de l'Organisation est nécessaire. L'Assemblée générale s'est déjà préoccupée de cette question. De nouvelles initiatives en ce sens ne manqueront pas de fortifier les Nations Unies.

25. Enfin, j'ai le grand plaisir de remercier à nouveau le Secrétaire général, pour lequel nous avons une grande estime, pour son aide et sa coopération sur lesquels j'ai toujours pu compter en m'acquittant de mes devoirs de président. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au personnel du Secrétariat pour le travail inlassable et dévoué qu'il a accompli au cours de la trente-septième session. Je voudrais conclure en remerciant très sincèrement les représentants de leur coopération.

#### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Election du Président de l'Assemblée générale

26. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

27. Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures.

28. Puis-je rappeler qu'aux termes de la résolution 33/138 de l'Assemblée générale le Président doit être choisi parmi les représentants des Etats d'Amérique latine ? A cet égard, j'ai reçu une communication, en date du 19 septembre 1983, du Président du Groupe des Etats d'Amérique latine m'informant que ce groupe a décidé de soumettre à l'Assemblée générale les candidatures de M. Davidson Hepburn, des Bahamas, et de M. Jorge Illueca, du Panama.

29. La distribution des bulletins de vote est en cours. Je prie les représentants de n'utiliser que ces seuls bulletins et d'y inscrire le nom de la personne pour laquelle ils souhaitent voter, et non point le nom de son pays. Les bulletins de vote contenant plus d'un nom seront déclarés nuls.

*Sur l'invitation du Président provisoire, M. Woolcott (Australie), M. Ott (République démocratique allemande) et M. Gbeno (Ghana) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

30. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pendant qu'on procède au dépouillement des bulletins de vote.

*La séance est suspendue à 16 h 5; elle est reprise à 16 h 20.*

31. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	155
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	155
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	153
<i>Majorité requise :</i>	77
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Jorge Illueca (Panama) . . . . .	83
M. Davidson Hepburn (Bahamas) . . . . .	70

*Ayant obtenu la majorité requise, M. Jorge E. Illueca est élu président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale (décision 38/302).*

32. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Je présente à M. Jorge Illueca, de la République du Panama, mes sincères félicitations à l'occasion de son élection et je l'invite à prendre la présidence.

*M. Illueca (Panama) prend la présidence.*

##### Allocution de M. Jorge E. Illueca, président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie très sincèrement les membres de l'Assemblée générale et je les prie de transmettre à leurs gouvernements respectifs toute ma gratitude pour l'honneur et la confiance qui ont été faits à mon pays, la République du Panama, en m'élisant président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Je compte m'acquitter comme il convient de mes fonctions et je me propose, et je promets, de respecter fidèlement la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies ainsi que le règlement de cette assemblée.

34. Dans l'accomplissement de mes responsabilités, je pourrai suivre l'exemple immédiat de la conduite rationnelle et équilibrée de mon prédécesseur, le Président de la trente-septième session, mon éminent collègue Imre Hollai, auquel je dis toute mon admiration pour la manière habile dont il s'est acquitté de ses fonctions.

35. J'estime que mon élection est un hommage rendu à la politique internationale suivie par mon pays depuis 15 ans, politique mise au point par le général Omar Torrijos lorsqu'il prit la tête de la lutte longue et vigoureuse de mon pays pour revendiquer ses droits inaliénables, reconnus par la suite dans les traités relatifs au canal de Panama de 1977, et qui est aujourd'hui poursuivie avec dignité par le président Ricardo de la Espriella.

36. S'il est vrai que cette fonction est une fonction collective, il faut signaler toutefois que je viens d'une nation de l'Amérique latine de Bolívar. J'appartiens donc à un pays du tiers monde dont je partage les problèmes, les préoccupations et les aspirations. Je prends part également aux efforts du tiers monde, efforts qui ont tant influé, au cours des 30 dernières années, sur la ligne de conduite suivie par l'Organisation mondiale.

37. Le Secrétaire général, à qui nous exprimons toute notre appréciation pour la façon dont il dirige l'Organisation, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/I], souligne le fait qu'il est urgent de mettre en place des institutions internationales capables d'affronter les réalités graves de notre temps et de renouveler les efforts de manière sincère et au niveau le plus élevé

afin de donner une vigueur, nouvelle et suffisante, à la coopération internationale pour qu'elle se montre à la hauteur de ce défi.

38. L'échec des réunions du GATT et de celles de la CNUCED, la stagnation des négociations globales et l'effondrement des autres instances et organismes du dialogue Nord-Sud sont en effet dus à la position négative des principaux pays industrialisés et nous font comprendre que la faillite de la coopération internationale n'est pas un phénomène fortuit ou quantitatif. Il s'agit, au contraire, d'un changement qualitatif déterminant dans lequel la conception de la coopération internationale qui existe depuis l'après-guerre et qui est basée sur des critères de responsabilité et sur certaines normes d'assistance a été remplacée par une conception pragmatique rigide, livrée à de froides considérations d'avantages commerciaux ou financiers, où les pays en développement sont invités à négocier d'égal à égal et à répondre aux concessions des pays industrialisés, et qui est accompagnée par une politique tendant à affaiblir et à entraver le système multilatéral des relations, avec ses obstacles juridiques fâcheux, pour imposer un schéma de relations bilatérales qui laisse les mains libres à ceux qui exercent le pouvoir et l'influence.

39. Nous nous trouvons devant la naissance d'un nouvel ordre économique — l'inverse de celui auquel nous rêvons et que nous exigeons —, un ordre dans lequel les pays économiquement plus puissants s'accordent entre eux les avantages et les préférences, alors qu'ils les refusent aux pays les plus faibles.

40. Il s'est écoulé un an depuis qu'à la réunion du FMI il a été indiqué aux pays d'Amérique latine qu'il suffisait d'une austérité stricte pour voir apparaître une reprise économique rapide et pour résoudre le problème de la dette. Aujourd'hui, un an plus tard, la dette croît de plus en plus, au lieu de diminuer, en dépit du sens louable de responsabilité de nos pays et des sacrifices douloureux qu'ils acceptent pour amortir leur dette.

41. Particulièrement injuste est également la gestion de la dette des nations du tiers monde par les centres financiers qui imposent aux pays les plus pauvres des intérêts et des commissions beaucoup plus élevés que ceux imposés aux pays les plus riches ou à leurs entreprises. Ce traitement injuste répond à des considérations erronées de risque; je le qualifierai également d'irrationnel parce que l'on fait naître le risque lorsque l'on joue avec la misère et l'impatience des peuples qui, jour après jour, plongent dans l'abîme d'une pauvreté extrême. Finalement, il est naïf et dangereux, tant sur le plan humain que politique, de penser que les pays en développement attendront indéfiniment sans l'espoir de voir changer profondément les conditions de leur existence, ni même satisfaire leurs nécessités les plus élémentaires, dans le but d'arriver à payer les créanciers qui les exploitent.

42. Ce qui est regrettable, c'est que le système des Nations Unies ne soit pas pourvu du mécanisme institutionnel capable de garantir la solution rationnelle de ce problème, grave certes pour la stabilité financière mondiale mais encore plus grave pour le développement et le bien-être des deux tiers de l'humanité.

43. Les observations précédentes nous amènent à nous associer à l'appel adressé à cette assemblée dans le but de contenir et de contrecarrer l'érosion du multilatéralisme et de l'internationalisme sur le plan politique aussi bien que sur le plan économique et en vue de sauvegarder les principes qui sont à la base de l'Organisation mondiale et qui se trouvent aussi à la base de sa crédibilité, de son autorité et de son prestige, aujourd'hui mis à l'épreuve.

44. En conséquence, nous partageons la ferme conviction du Groupe des 77 que les négociations globales sont un moyen valable et utile de trouver une solution intégrale et cohérente à la crise économique mondiale.

45. Comme le disait hier à la clôture de la trente-septième session le Président du Groupe des 77, M. Sobhan, « l'Assemblée générale ne doit pas méconnaître la situation désespérée, qui s'aggrave rapidement, dans les pays en développement, situation qui découle du déséquilibre et du désordre croissants du système économique et financier mondial » [122<sup>e</sup> séance, par. 17]. L'inclusion de ce point important à notre ordre du jour marque le désir de voir cette assemblée entreprendre avec audace, imagination, pragmatisme et, ce qui est encore plus important, en toute priorité, les négociations globales.

46. Alors que je prends mes fonctions de président de l'Assemblée, je souhaite m'associer à la position du Mouvement des pays non alignés, réitérée par son président, Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, qui, lors de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983 [voir A/38/132] a demandé aux pays du tiers monde de résoudre entre eux les divergences qui les opposent, grâce à des échanges de vues pacifiques et en rejetant l'intervention de tiers. Le Premier Ministre de l'Inde a par ailleurs prié instamment les chefs d'Etat ou de gouvernement d'assister à la présente session de l'Assemblée générale, afin d'examiner ensemble les principaux problèmes mondiaux et d'essayer de trouver des solutions équitables, raisonnables et justes à chacun des problèmes actuels. Je forme des vœux pour qu'une aussi noble initiative soit couronnée de succès.

47. Le 24 juillet 1983, à l'occasion du bicentenaire de la naissance du libérateur Simón Bolívar, j'ai eu l'honneur, en ma qualité de représentant personnel du président Ricardo de la Espriella et de vice-président du Panama, de signer dans la capitale vénézuélienne le « Manifeste aux peuples d'Amérique latine » [A/38/325] auquel ont souscrit les Présidents des républiques bolivariennes du Venezuela, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou, de la Bolivie et du Panama, de même que la Déclaration des chefs d'Etat des républiques bolivariennes et de Sa Majesté Juan Carlos I<sup>er</sup>, roi d'Espagne [voir A/38/323].

48. Le Manifeste affirme l'unité latino-américaine et fait remarquer que la destinée latino-américaine lui est propre; il rejette en conséquence la politique de blocs et les tentatives faites pour lier aux essais de suprématie mondiale le processus actuellement suivi par nos patries. Le Manifeste proclame par ailleurs la nature latino-américaine intrinsèque de nos peuples, à l'esprit universaliste ouvert à tous les apports ethniques et culturels de l'humanité. Le Manifeste met en outre en relief notre unité avec les autres peuples du tiers monde pour ce qui est de faire front au sous-développement et d'établir un nouvel ordre économique international.

49. Dans la Déclaration de Caracas, il est souligné que l'héritage historique et l'exemple moral du Libérateur continuent d'éclairer le monde et de nous montrer la voie. C'est pourquoi l'UNESCO a décidé de décerner le prix Simón Bolívar au roi Juan Carlos I<sup>er</sup> et au patriote sud-africain Nelson Mandela. Le premier est une source d'inspiration pour l'instauration et le renforcement de la démocratie en Espagne et le second, avec son sacrifice et son martyr lors de sa lutte en Afrique du Sud, constitue l'exemple le plus pur du combat contre l'ignominie qu'est le racisme.

50. A la même date a été signée la Déclaration des présidents des pays andins sur l'intégration sous-régionale [A/38/329] par laquelle les mandataires affirment leur ferme appui au processus d'intégration andine afin de lui redonner dynamisme.

51. La Charte des Nations Unies, fruit d'une lutte longue et tenace pour les libertés démocratiques, résume la pensée humaniste façonnée tout au long de tant de siècles de culture. Ses buts et principes impliquent comme condition et garantie qu'il soit mis fin une fois pour toutes à l'assujettissement de peuples et de nations par des puissances étrangères et oppressives et qu'enfin devienne réalité l'espoir millénaire d'une humanité libérée des injustices et des calamités.

52. Les espoirs qu'avait si justement fait naître dans les esprits et dans les cœurs de millions d'hommes, de femmes et d'enfants la Charte de San Francisco ont été déçus par la détérioration dont a souffert l'Organisation au cours des années du fait du manque de volonté politique des superpuissances de résoudre les graves problèmes qui affligent le monde contemporain.

53. La frustration et la souffrance engendrent le désespoir et le désespoir la violence. Il y a de bonnes raisons de penser que l'actuelle tension internationale et la prolifération des conflits ont leurs racines dans l'accumulation de problèmes que les organes des Nations Unies examinent année après année sans y trouver de solution, confirmant ainsi le vieil adage selon lequel, lorsque les chemins de l'espérance se ferment, ceux de la violence s'ouvrent.

54. Les Nations Unies ne doivent pas relâcher leurs efforts en vue de résoudre les problèmes politiques qui, aujourd'hui, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Au nombre de ceux-ci se trouve la nécessité d'éliminer de toute urgence et à jamais l'*apartheid*, le racisme et la discrimination raciale, aussi bien en Afrique australe que dans le reste du monde.

55. Les organes des Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, doivent redoubler d'efforts pour que l'indépendance de la Namibie devienne rapidement une réalité, que l'intégrité de ce territoire soit pleinement respectée, y compris Walvis Bay, les îles Penguin et les autres îles au large de ses côtes, sans conditions préalables et sous l'égide de la South West Africa People's Organization, seul représentant authentique et légitime du peuple namibien.

56. Je pense qu'il est de la plus grande urgence d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient, ce qui sera possible seulement lorsque tous les Etats de la région pourront effectivement exercer leur droit à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et que le peuple palestinien jouira de ses droits inaliénables, y compris celui à l'indépendance et celui de se constituer en Etat libre, indépendant et non aligné en territoire palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, représentant politique authentique de ce peuple.

57. L'esprit et la lettre de la Charte nous donnent pour obligation de rechercher des solutions pacifiques et justes aux graves situations qui se sont fait jour en Amérique centrale, dans l'Atlantique Sud, au Liban, à Chypre, au Tchad, en Afghanistan, en Iran et en Iraq, en Asie du Sud-Est et dans les régions où persistent encore des vestiges coloniaux d'un autre âge. Voilà pourquoi il nous incombe de donner effet à la notion de zone de paix dans l'océan Indien et de nous conformer pleinement au Traité de Tlatelolco sur la dénucléarisation de l'Amérique latine<sup>2</sup>, comme d'ailleurs aux plans de dénucléarisation d'autres régions géographiques.

58. Les efforts réalisés en faveur de la sécurité et de la paix en Europe lors de la récente conférence de Madrid, ont permis le dialogue débouchant sur des résultats qui constituent un certain progrès puisqu'on a pu harmoniser certains points de vue, tout en tenant compte des préoccupations de plusieurs pays méditerranéens. Le Gouvernement espagnol, qui était l'hôte de cette conférence, mérite notre reconnaissance pour avoir joué un rôle efficace en créant un climat propice au dialogue et à l'entente.

59. Le grand paradoxe de notre temps est que, alors que les secteurs privilégiés du monde accumulent rapidement richesses et connaissances scientifiques et technologiques, dans les autres secteurs la misère physique et la pauvreté culturelle augmentent avec la même rapidité que la croissance démographique.

60. Les sommes consacrées chaque année à la course aux armements prennent d'incroyables proportions. Elles se chiffreront à 800 milliards de dollars pour 1983. Ces ressources, si elles avaient été consacrées à subvenir aux besoins les plus élémentaires des peuples, auraient ouvert la voie au progrès, affirmé l'amitié des nations et, enfin, permis d'offrir au genre humain une existence digne d'être vécue.

61. Par conséquent, ce n'est pas par simple souci de rhétorique que je mets l'accent sur l'importance que nous devons accorder à l'application effective des résolutions relatives à la question du désarmement, inscrite à l'ordre du jour sous le libellé « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire » [point 50].

62. N'oublions pas que l'Assemblée générale, en adoptant l'année dernière la résolution sur les négociations bilatérales relative aux armes nucléaires entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, qui se terminent actuellement à Genève, a demandé aux parties « d'avoir constamment présent à l'esprit que ce ne sont pas seulement leurs intérêts nationaux mais aussi les intérêts vitaux de tous les peuples du monde qui sont en jeu dans cette question » [voir résolution 37/78A].

63. La situation internationale dramatique a créé une tension nerveuse et, avec la confiance placée dans les instruments de mesure électronique, le mécanisme meurtrier des armes ultra-modernes peut être déclenché à tout instant comme ce fut déjà le cas. Ainsi, les sentiments humains les plus élémentaires semblent céder le pas à la rigueur aveugle des consignes militaires. Nous sommes témoins d'une déformation psychologique due à la tension internationale et qui engendre une nouvelle réalité contemporaine, à savoir que la vie d'êtres innocents est désormais à la merci d'ordinateurs et d'instruments électroniques au service de l'efficacité militaire.

64. Les grandes puissances voudraient oublier cette vérité pourtant évidente que ceux qui jouent sans cesse et sans prendre garde avec une épée finissent toujours par se blesser.

65. On a vu se produire au cours des dernières semaines des événements dont les grandes puissances portent la responsabilité. Ces événements indiquent qu'au-delà de la rhétorique hostile de la guerre froide on est en train de jouer avec la survie de l'humanité dans une compétition absurde qui nous rapproche à grands pas d'un conflit pouvant servir de détonateur à un holocauste nucléaire que les Nations Unies sont cependant encore en mesure d'éviter.

66. C'est un signal d'alarme que des personnalités de notre temps assimilent volontiers en 1983 le douloureux exemple de l'avion sud-coréen à l'attentat de Sarajevo qui a déclenché la guerre mondiale de 1914. Il est également

alarmant de constater l'attitude des deux superpuissances qui toutes deux laissent à leurs dirigeants locaux l'initiative de prendre des décisions sans demander l'autorisation à leurs chefs militaires et politiques à Washington ou à Moscou. Il faut par conséquent souligner qu'il est important de ne pas limiter, restreindre ni entraver les possibilités de dialogue offertes dans les grandes instances internationales, aussi bien au niveau mondial dans le cadre des Nations Unies qu'au niveau des organisations régionales.

67. Les démarches du Groupe de Contadora, dont mon pays fait partie, témoignent de l'efficacité des négociations et de la volonté de dialogue. Les efforts persévérants des présidents du Mexique, du Venezuela, de la Colombie et du Panama ont permis de réaliser des progrès qui laissent espérer des résultats positifs dans un proche avenir. Les initiatives des présidents de la Madrid Hurtado, Herrera Campins, Betancur et de la Espriella représentent dans la perspective historique actuelle la démarche la plus importante et la plus féconde en faveur de la paix en Amérique centrale, qui ne soit pas soumise à la condition préalable d'une victoire militaire quelconque et qui n'affecte pas l'intégrité territoriale ou la souveraineté des Etats de la région.

68. L'Organisation devrait s'en tenir davantage à ses principes pour renforcer son action pacificatrice. Pour la grande majorité de ses membres, les pays en voie de développement, le rôle essentiel est de se faire le porte-parole de l'humanité, de véhiculer sa volonté de paix et de bien-être. Et les grandes puissances, comme les pays de moindre importance, devraient à leur tour s'employer à contenir la course à l'hégémonie et prêter l'oreille à cette clameur.

69. Maintenant, il nous appartient également de reconnaître que, sous l'influence du bouleversement international, une crise institutionnelle sévit au sein de l'Organisation, qui fait que nous voyons passer les mois et les années sans que soient résolus les problèmes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies ni ceux de la communauté internationale.

70. Les travaux en vue d'un dialogue franc entre les grandes puissances sont nécessaires tant pour parvenir à la paix et au désarmement que pour que les Nations Unies puissent enfin s'occuper des grandes tâches du développement et du bien-être des peuples, qui leur incombent.

71. Je suis conscient d'assumer la présidence de l'Assemblée à un moment critique de l'évolution des Nations Unies. Nous nous trouvons à un carrefour que je qualifierai de « crise d'efficacité ». Je tiens à être franc : si nous nous montrons objectifs dans l'évaluation des critiques adressées à l'Organisation mondiale, nous

constatons qu'elle est décrite comme une entité négative et constituée de groupes de personnes aimant à discuter et impuissantes à agir.

72. Face à cette situation, je lance dès à présent un appel aux Etats Membres pour que, avec le concours de leurs représentants, nous agissions de concert et rejetions toute attitude pessimiste, de manière à restituer aux Nations Unies la place et les fonctions qui leur reviennent dans les annales de l'histoire contemporaine.

73. Je suis déterminé dès aujourd'hui à travailler avec acharnement et ténacité en accord avec cette assemblée pour trouver une solution pacifique aux conflits internationaux. Je me consacrerai, dans le cadre de la Charte, à appliquer les méthodes de la négociation et de la concertation et je chercherai à défendre avec vous tous la sacro-sainte dignité de la personne humaine. J'essaierai d'accomplir ces tâches avec la conviction que cette organisation est le seul mécanisme où les hommes respectueux de la raison et des valeurs morales peuvent chercher et trouver des solutions efficaces visant à promouvoir les valeurs humaines et à mettre un terme au recours à la force, à la destruction et à la mort en tant que seul moyen de satisfaire les intérêts nationaux égoïstes.

74. Je me permets d'insister sur la nécessité de rechercher des solutions aux problèmes qu'il nous revient d'examiner à ce carrefour de notre histoire, problèmes que nous devons et pouvons résoudre. Si nous échouons, je pense que nous aurons encore rabaissé aux yeux de nos semblables le système même des procédures démocratiques. Et à vrai dire, la détérioration de la conception démocratique de la vie sociale ne peut que nous rapprocher de plus en plus du cataclysme des armes nucléaires, avec la mort et la destruction qu'il impliquerait.

75. L'Organisation doit se maintenir, croître et durer grâce à l'assistance éclairée des Etats Membres et de leurs hommes d'Etat. J'ai le ferme espoir que, tous unis, nous arriverons à redresser la direction et à nous engager sur une nouvelle voie, celle de la justice, du respect de la loi, de la morale et d'une volonté inexorable de changement.

*La séance est levée à 16 h 50.*

#### NOTES

1. Voir *Rapport de la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, Paris, 25-29 avril 1983* (A/CONF.120/13).

2. Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283).